

**Compte Rendu***de la réunion du Jury de Nez de  
l'Observatoire de Noisy le Grand*

du 14 Décembre 2011

Etabli le: 03 janvier 2012  
Par: Madani DIALLODirection Santé & Environnement  
Service Environnement  
Réf. : DSE12I

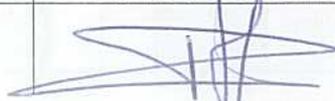
Présents :

M.AL MAYRAC	Responsable du laboratoire et du Process de l'usine Marne aval (SIAAP)
M.DIALLO	Ingénieur du Service Environnement (SIAAP)
Mme.VENANCI	Chargée d'études de la société SEGI pour le Service Environnement
M.WOZNIAK	Chargé d'études de la société SEGI pour le Service Environnement
Mme. BARTHES	Jury de nez de la commune du Perreux sur Marne
Mme. MADSEN	Membre de l'association UFC Que Choisir

**Compte Rendu**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Bilan environnemental de l'année 2011 par M.DIALLO
2. Bilan d'exploitation par M. ALMAYRAC
3. Questions diverses

Nom	Etabli par <b>Madani DIALLO</b>	Validé par <b>Fabien SIINO</b>	Approuvé par <b>I. ISAAC-HO TIN NOE</b>
Fonction	Responsable Adjoint Service Environnement	Responsable Service Environnement	Directrice adjointe Santé & Environnement
Visa			

**1. – Bilan environnemental (M.DIALLO)**

**1.1. Rappel sur le dispositif de surveillance des nuisances sur les installations du SIAAP**

Les indicateurs de suivi utilisés par le Service Environnement et permettant la surveillance des nuisances reposent sur une complémentarité des moyens mis en œuvre :

- une *approche sensorielle* qui comprend :
  - les plaintes déposées par les riverains des installations : Il s'agit du seul indicateur de tolérance aux odeurs perçues ;
  - le messenger de l'environnement : il s'agit d'une sentinelle formée à la détection et la caractérisation des odeurs. Son rôle est de les identifier dès leur émission avant qu'elles ne génèrent une nuisance pour les riverains ;
  - le jury de nez : il est constitué de riverains bénévoles formés à la recherche des odeurs et à la qualification de la gêne associée. Ce dispositif permet un excellent suivi de la gêne dans le temps.
- Une *approche physico-chimique* qui repose sur l'utilisation d'un camion laboratoire pour mesurer les composés odorants. Il est à souligner que les composés soufrés (en particulier l'hydrogène sulfuré et les mercaptans) sont les principaux traceurs des émissions d'une installation épuratoire.
- Une *approche numérique* via l'outil **SYPROS** qui permet de visualiser l'impact olfactif de l'installation sur les communes riveraines.

Le **Système de Prédiction des odeurs du SIAAP (SYPROS)** est un outil de management des odeurs. Cet outil rassemble et optimise l'ensemble des outils existants pour une gestion globale de la problématique des odeurs. En effet, les fonctionnalités de SYPROS permettent de suivre les odeurs en temps réel et de façon prédictive 48h à l'avance. Enfin, ce système constitue un outil d'aide à la décision pour l'exploitation des installations.

**1.2. Bilan olfactif de l'usine Marne aval**

L'amélioration de la situation olfactive observée en 2010 se poursuit en 2011. En effet, la situation olfactive est jugée satisfaisante sur sept mois de l'année.

*Nota bene* : la situation olfactive a été qualifiée de passable sur les autres mois car au moins un évènement olfactif a été recensé. Il faut savoir que ce critère d'appréciation est beaucoup plus contraignant que celui défini par notre grille d'évaluation. En effet, il a été considéré qu'un seul évènement pouvait dégrader le qualificatif de la situation olfactive.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Novembre	Décembre
Situation globale 2011												
Perception du jury de nez	nd	0	0	0	1	0	nd	0	0	0	0	0*
Perception du messenger	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0*
Nombre d'observations olfactives	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0*

\*Jusqu'au 13 décembre

Les évènements olfactifs recensés durant l'année sont justifiés de la manière suivante :

Les perceptions des mois de janvier et février sont attribuées à l'unité de désodorisation. En effet, au cours du mois de janvier, une file du traitement avait été mise à l'arrêt suite à des travaux et lors du mois de février, le nettoyage des tours de lavage a réduit la capacité de traitement de l'air de moitié.

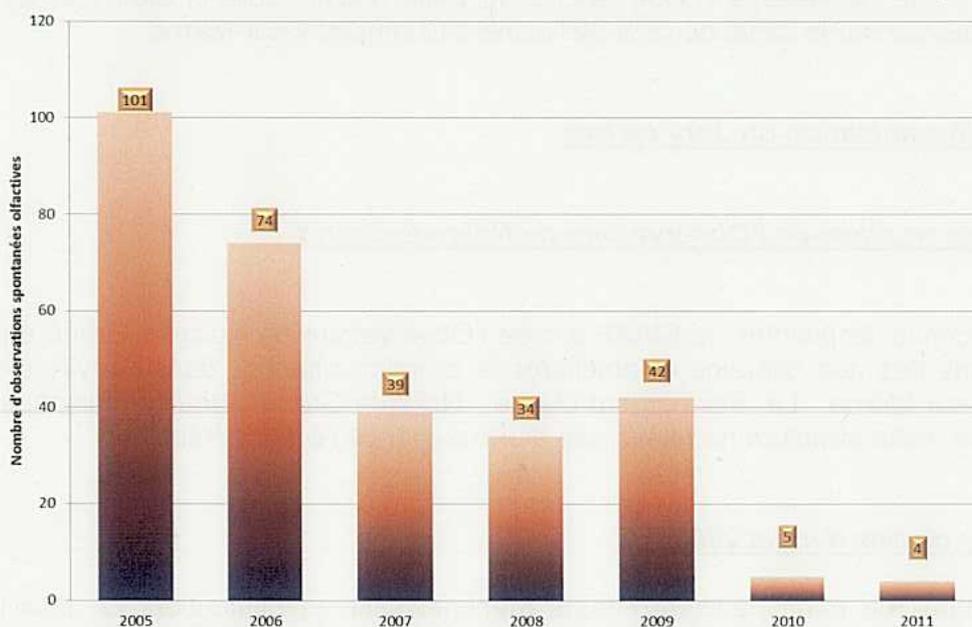


**Photo de l'unité de désodorisation**

Au mois d'avril, la plainte reçue incriminait le canal de rejet de la station situé sur la commune de Champigny-sur-Marne. En effet, la vanne de régulation a été à l'arrêt ce qui a occasionné un phénomène de moussage. Des experts sont intervenus rapidement sur la vanne pour la remettre en fonctionnement et ainsi supprimer ce moussage.

Au cours des mois de juillet et d'août, les perceptions étaient liées au fonctionnement de la filière de traitement des bio-filtres.

La plainte recensée en octobre a été attribuée en raison de la proximité du riverain plaignant malgré l'absence d'évènement d'exploitation notable. A titre de rappel, l'attribution d'une plainte est réalisée au regard de la proximité du riverain, de la vitesse et direction des vents et des évènements d'exploitation recensés.



L'évolution du nombre de plaintes, passant de 5 en 2010 à 4 en 2011, confirme l'amélioration de la situation olfactive. Une réduction significative a donc été observée suite à la mise en service de la nouvelle usine.

### **1.3. Bilan sonore**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Nombre d'observations 2011	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0*

\*Jusqu'au 13 décembre 2011

D'un point de vue sonore, quatre plaintes ont été transmises à l'Observatoire au cours des mois de septembre et d'octobre 2011.

L'analyse des causes nous a permis d'attribuer ces perceptions à un ronronnement de l'atelier d'incinération. En effet, l'arrêt d'une ligne de traitement de cet atelier, s'inscrivant dans le cadre de la maintenance réglementaire des équipements, s'est déroulé du 26 août au 5 octobre. Cela nous a contraints à utiliser la capacité maximale de la file en fonctionnement pour traiter l'intégralité des boues produites et éviter ainsi les évacuations de boues par camion.

### **1.4. Bilan visuel**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Nombre d'observations 2011	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0*

\*Jusqu'au 13 décembre 2011

Une plainte visuelle a été déposée à l'Observatoire au mois d'avril. Celle-ci était liée au phénomène de moussage qui est survenue sur le canal de rejet de l'usine à Champigny-sur-Marne.

### **1.5. – Evolution de l'organisation du Jury de Nez**

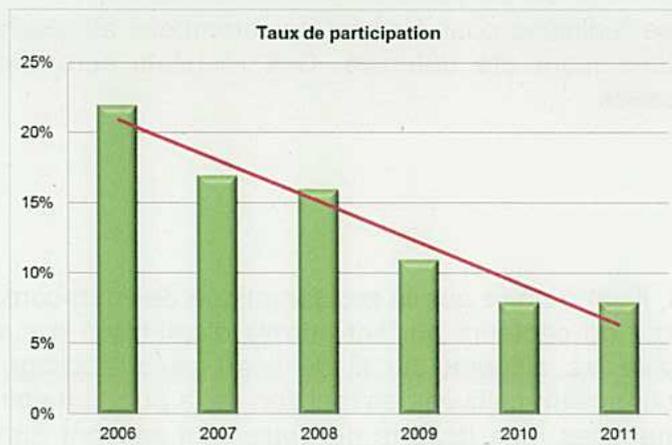
#### **- Rappel sur la mise en place de l'Observatoire de Noisy-le-Grand**

Suite à une recrudescence de plaintes, le SIAAP a créé l'Observatoire de Noisy-le-Grand en décembre 1997 pour répondre aux attentes des riverains et améliorer la situation olfactive dans l'environnement de l'usine (communes de Bry-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne). Pour mémoire, cette structure ne relève pas d'une exigence réglementaire.

#### **- Evolution du Jury de Nez depuis 2006**

Depuis 2006, le nombre de participants aux tests mensuels est en diminution. Le taux de participation, correspondant au nombre de participants par rapport au nombre d'inscrits, est également en baisse avec moins de 10% depuis 2010.

Un nouvel indicateur fait son apparition en 2011 : le nombre de tests indéterminés. En effet, le nombre de test ne recevant aucune réponse de la part du jury de nez est en augmentation.



### - Enquête de gêne

En début d'année, une enquête de gêne sur les cinq communes avoisinantes de l'usine a été réalisée afin d'apprécier le cadre de vie de la population riveraine. Ainsi, 197 personnes ont été interrogées dans un rayon de 900 m.

16 personnes sur 197 ont mentionné des nuisances olfactives dont seulement 5 les attribuent à l'usine. Il en ressort que l'usine ne présente pas d'impact odorant notable dans son environnement.

### - Suite à engager

Ainsi cet état de fait nous amène à nous interroger sur le maintien de l'Observatoire de Noisy-le-Grand dans son état actuel. Aussi, les deux alternatives suivantes sont évoquées concernant le devenir de cette structure :

#### ▪ Mise en veille de l'Observatoire :

La mise en veille consiste à supprimer les tournées quotidiennes du messenger de l'environnement et les tests mensuels du jury de nez. Les outils de suivi tels que l'outil SYPROS et la gestion des plaintes sont néanmoins conservés.

Par ailleurs, la relation partenariale est entretenue avec les riverains du jury de nez. Pour cela, un traitement privilégié sera accordé en cas de plaintes d'un riverain du jury de nez. Le maintien de l'information sera réalisé via la transmission d'une newsletter annuelle. Enfin, les riverains pourront potentiellement être sollicités dans le cadre de campagnes spécifiques.

#### ▪ Maintien de l'Observatoire

Le maintien de l'Observatoire consiste à conserver l'ensemble des outils présentés en préambule (cf. § 1.1).

**Etant donné la situation environnementale satisfaisante de l'usine, il est décidé, d'un commun accord, de procéder à la mise en veille de l'Observatoire selon les dispositions proposées.**

## 2. – Bilan de fonctionnement (M.AL MAYRAC)

### 2.1. Traitement des fumées

En janvier 2011, 30 tonnes de boues ont été valorisées. Il est à souligner que le contrat d'exploitation a été confié à une société extérieure au mois d'avril pour une durée de trois ans. Ce délai permettra d'optimiser le fonctionnement des fours et de la boucle vapeur afin de faciliter la reprise de l'exploitation par le SIAAP.

Tous les six mois, un arrêt de chaque ligne d'incinération a lieu pour inspection et maintenance. Il convient de préciser que cette maintenance n'a pas d'impact sur l'environnement. En effet, toutes les dispositions

nécessaires sont prises pour mener à bien ces arrêts.

Par ailleurs, les résultats d'analyse réalisées pour évaluer les retombées atmosphériques sont satisfaisants : aucun HAP, ni métaux et dioxines n'ont été détectés. Ces résultats seront communiqués au Service d'Inspection des Installations Classées.

## **2.2. Traitement de l'eau**

Concernant le traitement de l'eau, il est à noter que la problématique des non-conformités a été résolue. Cela a notamment été réalisé par l'ajout de capteurs qui ont permis d'optimiser la surveillance et d'améliorer la réactivité. En effet, la station traite les effluents au fil de l'eau sans stockage préalable. Les bactéries, contribuant au traitement, doivent donc être cultivées en fonction de la pollution entrante. Le pic d'azote le plus contraignant est constaté les dimanches. Les dépôts de boues qui peuvent être engendrés par ce pic de pollution sont limités par l'ajout de polymère. Aussi, un capteur de mesure en continu des MES en sortie de l'usine permet d'alerter l'exploitant qui peut agir à distance sur l'injection de polymère.

En définitive, ce sont des actions de fiabilisation qui ont été mises en place pour la gestion de ces dépassements.

Périodiquement, des opérations de curage sont réalisées sans impact sur l'environnement. Cette opération consiste à curer le siphon sous la Marne à hauteur du square du côté de Neuilly-Plaisance.

## **3. – Questions diverses**

### **Bilan sonore**

**Question:** Y a-t-il eu une nouvelle sollicitation des riverains qui s'étaient manifestés lors de la réunion du 15 avril 2010 ?

**Réponse :** En premier lieu, ces riverains ont été informés, par courrier, de la tenue de la réunion de jury de nez. Aucun retour n'a été enregistré depuis nos échanges portant sur la recrudescence sonore observée en début d'année 2010.

### **Evolution de l'organisation du Jury de Nez**

**Question:** Combien y a-t-il de membres dans le jury de nez ?

**Réponse :** A ce jour, il reste 18 membres inscrits en tant que jury de nez. Seulement quatre restent « actifs ». En moyenne, deux réponses par test sont réceptionnées à l'Observatoire.

**Remarque d'un riverain :** Garder un contact est évident. La mise en place de la nouvelle usine a rempli l'objectif visant à améliorer la situation. Etre jury de nez est très intéressant pour sa culture personnelle, les formations sont également très enrichissantes avec l'appropriation d'un langage commun. La situation s'y prêtait étant donné les soucis rencontrés, maintenant il faut reconnaître que cela commence à se tarir. Le jury de nez a contribué à l'amélioration et vous a incité à prendre des mesures.

**Réponse :** Effectivement, vous avez été partie prenante dans cette évolution de la situation environnementale. Notre partenariat a été un véritable succès et je tiens à vous remercier pour votre participation. Enfin, je souhaite vous rappeler que nos contacts ne seront pas rompus malgré la mise en veille de l'Observatoire.

Pour information, la mise en place d'un jury de nez est en cours sur l'Observatoire du Val Pompadour.

### **Fonctionnement des installations**

**Question:** En 2010, les nuisances sonores étaient bien liées à la cheminée qui posait problème aux riverains d'en face ?

**Réponse :** Effectivement, ces événements sonores étaient liés à un ronronnement de l'atelier d'incinération. Afin d'y remédier, la première disposition a consisté à imposer une plage de fonctionnement à charge réduite des fours. Par la suite, les roues des ventilateurs de tirage (origine des nuisances) ont été remplacées, fin

2010, par des roues de design différent permettant ainsi une réduction des nuisances. Cette opération a été complétée par l'ajout de silencieux. Le premier semestre de l'année 2011 a vu une série de réglages sur l'installation afin d'optimiser les performances des silencieux et de résoudre définitivement cette problématique.

Les essais de garanties se sont déroulés cet été. Cette campagne a notamment inclus des mesures acoustiques chez les riverains de nos installations. Les résultats sont satisfaisants puisque que le critère d'émergence (paramètre utilisé pour évaluer la conformité réglementaire de l'installation) est respecté.

**Question:** Je me fais le porte-parole d'un riverain résidant en face de l'usine qui se plaint de nuisances visuelles liées à l'éclairage depuis que les feuilles sont tombées.

**Réponse :** l'éclairage architectural est limité aux événements particuliers pour éviter ces désagréments. Un éclairage minimum est nécessaire pour garantir la sécurité des agents sur le site. Ce plaignant est invité à prendre contact avec le service d'exploitation pour identifier l'éclairage gênant et ainsi permettre une action corrective.

**Question:** L'énergie produite est-elle valorisée ?

**Réponse :** La vapeur produite par la chaudière est envoyée dans une turbine qui entraîne un moteur et produit ainsi de l'électricité.

L'énergie solaire est également utilisée grâce aux panneaux photovoltaïques. L'ensemble de l'énergie produite est utilisé principalement pour l'éclairage.

Une usine de traitement est très consommatrice d'énergie. L'énergie récupérée permet de couvrir 18% des besoins énergétiques de l'usine.

**Question:** Cela entre-t-il dans le cadre d'une démarche HQE ?

**Réponse :** La récupération de l'énergie produite fait en effet partie de la démarche HQE du site.

**Question:** A quoi correspond le pic de pollution du dimanche ?

**Réponse :** L'apport d'eaux usées est plus conséquent le dimanche puisque les habitants ont un rythme de vie similaire le dimanche en comparaison des autres jours de la semaine. Le dimanche, 80% de la charge attendue arrive entre 11h et 16h.

La mise en place d'un logiciel de gestion des flux permet d'optimiser le traitement bactérien par un fonctionnement alterné des bio filtres.

#### Autres sujets

Les aspects architecturaux ont été abordés (représentation de la statue, aménagements, clôtures). Ces aménagements sont appréciés.

